



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 16 octobre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Votants	8

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
09/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire  
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE, Valérie PREVOT et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Candy KUPCZAK, Pierre-Alain SOYER

Absent(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** BOIS – Arrêt du rôle d'affouage 2024-2025
- Point n° 4** FINANCES – Demande de subvention au titre du fonds de valorisation du patrimoine
- Point n° 5** PERSONNEL – Délibération rattachant le risque prévoyance des agents à la convention de participation conclue par le CDG 90
- Point n° 6** SFR – Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans un immeuble
- Point n° 7** CIMETIERE – Validation du règlement du cimetière
- Point n° 8** CIMETIERE – Révision des tarifs du cimetière

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00  
Dominique CHESNEL est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

**Présentation par François BINOUX-REMY**

*François BINOUX-REMY a évoqué l'audit énergétique et présenté un projet de transformation de l'ancienne cure en mairie et les travaux de rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment (logements et future mairie) aux membres du conseil municipal.*

*Il a ainsi présenté :*

- *Les besoins du programme*
- *Une proposition d'aménagement*
- *Une approche financière*

**BOIS****Arrêt du rôle d'affouage 2024-2025**

Il convient d'arrêter le rôle d'affouage sur pied pour 2024-2025 comme suit :

**Affouage sur pied :**

- WIAND Hervé
- WIAND Flavien
- SACKSTEDER Didier
- PETEY Thibaud
- OEUVRARD Dominique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** les rôles d'affouage 2024-2025
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents.

**FINANCES****Demande de subvention au titre du Fonds de Valorisation du Patrimoine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer une restauration de six vitraux de la nef de l'église de Buc.

Des entreprises ont été contactées et une demande de subvention peut être effectuée auprès de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du Fonds de Valorisation du Patrimoine.

Ainsi, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux intérieurs	4 450.00 €	Fonds de Valorisation du patrimoine - GBCA	5 975.25 €	50 %
Travaux extérieurs 3 vitraux côté droit	1 400.00 €			
Variante 2	6 100.50 €	Fonds propres	5 975.25 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 950.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 950.50 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de GBCA et au titre du Fonds de Valorisation du Patrimoine
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.
- **DE PREVOIR** les crédits au BP 2025

**PERSONNEL****Délibération rattachant le risque de prévoyance des agents à la convention de participation du CDG 90**

Les collectivités locales et leurs établissements participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent leurs agents. Cette participation est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une convention de participation du Centre de Gestion bénéficie en conséquence d'un taux de 1.53 % du brut de l'agent pour une garantie de 90% de sa rémunération et uniquement lorsque la loi réduit tout ou partie de son traitement, régime indemnitaire compris. Il est bon de savoir que les agents peuvent prendre des options et ces options restent à la charge de l'agent.

La participation obligatoire minimum de la commune est de 50 %. La commune peut prendre plus que 50 % à sa charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'INSTAURER** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 90 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus,
- **DE FIXER** sa participation à 50 %
- **DE PREVOIR** les crédits au Budget Primitif
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document en découlant

### SFR

#### Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans un immeuble

Monsieur le Maire explique, qu'après l'étude de plusieurs possibilités, il a été décidé d'implanter le relais radiotéléphonique au sein de l'église de Buc.

La convention jointe précise les conditions, soit 12 ans d'engagement, renouvelable pour 6 années à chaque fois.

Le prix payé à la commune est de 8 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans l'église de Buc

### CIMETIERE

#### Validation du règlement du cimetière

*Ce point est reporté au prochain conseil municipal*

### CIMETIERE

#### Révision des tarifs du cimetière

Il est entendu que le règlement du cimetière a été repris et sera soumis au vote du prochain conseil. Il convient de modifier les tarifs précédemment appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

Tarifs ancien cimetière :

- 30 ans : 200 €
- 50 ans : 300 €

*Réservés aux personnes dont le conjoint repose dans le cimetière ou lorsqu'un caveau déjà construit permet l'inhumation d'autres membres de la famille ainsi que le dépôt d'urnes mortuaires (4 pouvant être scellées sur les tombes, les autres devant être enterrées)*

**Un droit de concession est demandé**

Tarifs nouveau cimetière :

- 30 ans - Concession de 10 m<sup>2</sup> : 200 €
- 50 ans – Concession de 10 m<sup>2</sup> : 300 €
- 30 ans – Concession de 20 m<sup>2</sup> : 400 €

- 50 ans – Concession de 20 m<sup>2</sup> : 600 €

Tarifs du columbarium :

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 450 €
- 50 ans : 900 €

Tarif jardin du souvenir :

- Toute dispersion de cendres : 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** les tarifs du cimetière, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### QUESTIONS DIVERSES

<b>Pétition</b>	Une pétition est envisagée par un habitant de la Rue de Bavilliers face aux véhicules qui circulent trop rapidement
<b>Repas des anciens</b>	Le repas des anciens aura lieu le 1 <sup>er</sup> décembre 2024. Il faut au minimum 40 personnes et pour le moment, il n'y a que 34 inscrits. Il est proposé que les conjoints des élus puissent participer en s'acquittant de leur repas.

La séance est levée à 21h40

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale <i>Absente excusée</i>	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal <i>Absent excusé</i>	Hervé WIAND Conseiller Municipal